

ARRÊTÉ N°2025-223 RH/CARRIERE
ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025



Le Président du Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin dit COLLECTEA

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 20/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021-119 RH/CARRIERE fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ADAM Maxime	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	31/12/2025
LEMONNIER William	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	31/12/2025
RENEE Guy	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	31/12/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à Bayeux, le 08/09/2025

Le Président,
Frédéric RENAUD



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.